



Union Nationale
du Sport Scolaire

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS 23 | 24

CONVOCAATION

TRIATHLON

Collèges-Lycées

Établissement – Excellence – Sport Partagé

La Ferté Macé - Académie de Normandie

Du 04 au 06 juin 2024

Paris, le 19 mars 2024

Olivier GIRAULT
Directeur national de l'UNSS

à

Madame, Monsieur
La / le Proviseur(e), Principal(e)
Président(e) de l'association sportive

J'ai le plaisir de vous informer qu'une équipe de votre Association Sportive :

ÉTABLISSEMENT : ...Lycée Marie Curie.....

VILLE : ...Versailles.....

ACADÉMIE : versailles.....

Collège Etablissement

Collège Excellence

Collège Sport Partagé

Lycée Etablissement

Lycée Excellence

Lycée Sport Partagé

Est qualifiée pour participer au :

**CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS
DE TRIATHLON
À LA FERTÉ MACÉ – ACADEMIE DE NORMANDIE
DU 04 AU 06 JUIN 2024**

« Je souhaite à chaque jeune de vivre un moment inoubliable et de porter haut les valeurs de l'école de la République. »

Olivier GIRAULT
Directeur national de l'UNSS



En cas de forfait, prévenir obligatoirement par e-mail les 3 contacts suivants :

- LA DIRECTION NATIONALE UNSS : Nathalie.GRAND@unss.org et Nathalie.TADDEI@unss.org
- LE SERVICE UNSS ORGANISATEUR : sr-caen@unss.org et sd061@unss.org
- VOTRE SERVICE RÉGIONAL UNSS :

NB : En cas de forfait dans les 10 jours précédents la date de début du CF, voir annexe du [Règlement fédéral UNSS](#).

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE TRIATHLON

Etablissement / Excellence / Sport Partagé
La Ferté Macé / Normandie / 4, 5 et 6 juin 2024

1. COORDONNEES DU SERVICE UNSS ORGANISATEUR

Service régional UNSS de Normandie et Service départemental UNSS de l'Orne :

Adresse : 61bis avenue de Basingstoke - 61000 Alençon

Téléphone : 06.64.16.85.61

E-mail : sd061@unss.org

En cas de problème, contacter :

Téléphone : Arnaud Bidel : 06.77.29.18.68 -

Mathieu Pantaléon 06.64.16.85.61

E-mail : sr-caen@unss.org / sd061@unss.org

2. ACCÈS et TRANSPORT

En train : gare SNCF d'Argentan ou Flers

En voiture : Lac de La Ferté Macé – 61600 La Ferté Macé

En avion : aéroport de Caen-Carpiquet

3. ACCUEIL

Date : le 04 juin 2024

Horaire : 14h00 – 18h00

Adresse du lieu d'accueil : Base de Loisirs – Lac de La Ferté Macé – 61600 La Ferté Macé



Afin de respecter l'horaire des réunions techniques (Jeunes Officiels et adultes) et de la restauration du 1^{er} soir, il est impératif que chaque équipe veille à arriver le plus tôt possible sur le lieu en respectant l'horaire indiqué dans cette convocation.

Vérifications à l'accueil du Championnat de France :

1/ Contrôle du listing des joueurs ou joueuses et des licences délivrées par OPUSS avec photos numérisées obligatoires et éventuels changements survenus après l'inscription ;

2/ Contrôle de la composition des équipes ;

3/ Si nécessaire, [la fiche d'agrément](#) renseignée, pour tout accompagnateur d'équipe autre que l'enseignant d'EPS ;

4/ Contrôle de la validation académique des Jeunes Arbitres et Jeunes Coachs : les JA et les JC passent un test théorique. Chaque JA ou JC doit être en possession de son matériel nécessaire à la prise de notes (crayon, bloc papier, plaquette, smartphone chargé, livrets JA et livret JC), tenue correcte exigée ; Le JA doit être physiquement apte à arbitrer/juger ;

5/ Vérification de la conformité du matériel et des tenues ;

6/ Pour le Sport Partagé, vérification des attestations MDPH et des conventions (si 2 structures composent une équipe). Pour les élèves en situation de handicap, veuillez contacter l'organisateur ou renseigner les champs supplémentaires sur OPUSS pour indiquer la classification proposée et les aménagements particuliers à prévoir (hébergements, restauration, soins, matériels sportifs, transport) ;

7/ Présentation des documents signés (chartes individuelles pour les sportifs + autorisations parentales) sous format papier ou numérique ;

8/ Remise du chèque de caution de 500 € par équipe : en cas de dégradations constatées durant le Championnat de France, cette caution sera retenue en totalité ou partiellement et des poursuites pourront être engagées contre les fautifs.

4. HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

L'hébergement se fera au stade Meillon en *camping sous tente*.

Les AS doivent venir avec le nécessaire à leur couchage (tentes-duvets-matelas de sol ...).

Une tente base 3m/3m par équipe sera montée à votre attention, tente qui sera offerte à votre AS (tente type réf : Arpenaz Base - 6 Personnes).

Chaque responsable d'équipe sera logé près de son équipe dont il assurera l'entière responsabilité.

La restauration, petits déjeuners et repas jusqu'au jeudi midi inclus, sera assurée sur le lieu d'hébergement au stade Meillon-La Ferté Macé.

5. FORFAIT JOURNALIER – CONDITIONS FINANCIÈRES

Prix forfaitaire indivisible (Hébergement – Restauration – Navettes), par jour et par personne :

- **52,00 €** pour les équipes de France Métropolitaine ;
- **26,00 €** pour les équipes ultramarines ou de Corse ;
- **20,00 €** pour l'organisation générale, pour les équipes qui ne prennent pas le forfait.

6. TRAITEMENTS MEDICAUX ET COMPETITIONS SPORTIVES

Si un élève-sportif prend un traitement médical régulier ou s'il est amené à en prendre un, avant ou pendant les rencontres, il devra le signaler au responsable de son équipe tout en conservant sur lui les ordonnances de prescription et les médicaments dans leur conditionnement original (délivré par la pharmacie).

Le responsable devra vérifier sur [le site de l'agence française de lutte contre le dopage](#) (AFLD) que la prise de ce médicament est autorisée. Si ce produit est inscrit sur la liste des produits dopants, seule la délivrance par l'AFLD d'une autorisation d'usage thérapeutique ([procédure indiquée sur cette page du site de l'AFLD](#)) permettra de participer aux compétitions.

7. RÈGLEMENT

Se référer aux documents suivants :

- [Se référer au règlement fédéral UNSS en cliquant ici](#)
- [Se référer aux dispositions générales en cliquant ici](#)
- [Se référer à la fiche sport Triathlon et documents CMN 2023-2024](#)
- [Se référer au PNDSS en cliquant ici](#)

8. PROTOCOLE

Cérémonie de clôture et remise des récompenses : jeudi 06 juin 2024 à 14h30 au stade Gaston Meillon.

Le Championnat de France UNSS commence à l'accueil et se termine à l'issue du palmarès et du protocole. La présence de l'AS est obligatoire pendant toute la durée de l'évènement. **Toute association sportive qui ne respectera pas ces dispositions (arrivée tardive ou départ prématuré par exemple) sera interdite de participation l'année suivante.**

9. FIN OFFICIELLE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le jeudi 06 juin 2024 à 15h30.

10. COMMUNICATION

Les Championnats de France UNSS peuvent être relayés sur nos réseaux sociaux nationaux :

FACEBOOK

- Page officielle de l'UNSS : www.facebook.com/FranceUNSS suivi du nom du sport concerné [retrouver la liste ici](#).
- Hashtags à utiliser : #FranceUNSS #UNSS #Triathlon

TWITTER

- Compte officiel de l'UNSS : www.twitter.com/unss
- Pour citer le compte National dans vos posts : **@UNSS**
- IHashtags à utiliser : #FranceUNSS #UNSS #Triathlon

INSTAGRAM

- Compte officiel de l'UNSS : https://www.instagram.com/unss_national/?hl=fr
- Pour citer le compte National dans vos posts et stories : **@unss_national**

YOUTUBE

- Page officielle de l'UNSS : www.youtube.com/@unssnational719
- N'hésitez pas à nous faire remonter vos vidéos pour qu'elles soient mises en avant sur YouTube !

11. DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable du sport scolaire, nous nous inscrivons dans le respect de l'environnement. Il est alors demandé à chaque participant d'adopter au mieux les principes d'éco responsabilité :

[Lien vers "Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'évènements à Horizon 2024"](#)

Par exemple, l'utilisation de bouteille plastique et autre canette est proscrite afin de respecter au mieux la consigne Zéro déchet. Chaque participant doit être muni d'une gourde.

12. IMPLANTATION



DOCUMENT A REMETTRE A L'ACCUEIL DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) (Père / Mère / Tuteur / Tutrice),

Téléphone : Adresse : ..

1/ Autorise mon fils / ma fille (NOM et Prénom) :

Date de naissance : Numéros à joindre, en cas d'urgence :

Nom et ville de l'établissement scolaire :

À PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE TRIATHLON, À LA FERTÉ MACÉ DU 04 AU 06 JUIN 2024

2/ Autorise l'utilisation pour les publications de l'UNSS des images de mon fils, ma fille, captées durant la manifestation.

Date : Signature :

Charte de participation de l'élève au Championnat de France UNSS

NOM et prénom de l'élève :

Lors du Championnat de France UNSS, je m'engage à :

1. Me conformer aux règles du jeu et aux règles sanitaires ;
2. Respecter les décisions de l'arbitre, du juge ;
3. Respecter mes adversaires et mes partenaires ;
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie ;
5. Être maître de moi en toutes circonstances ;
6. Être loyal dans le sport et dans la vie ;
7. Être exemplaire, tolérant et généreux ;
8. Respecter l'ensemble des personnes participant à l'organisation de ce championnat ;
9. Respecter les installations mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau : vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration ;
10. Prendre connaissance qu'en cas de manquement grave au regard de cette charte, des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'encontre de ma personne, de mon équipe et de mon Association Sportive.

Lu et approuvé, le **Signature du sportif :**

INSCRIPTION EN LIGNE

Sous peine d'être déclarée « forfait », chaque association sportive doit inscrire en ligne tous les concurrents, Jeune Arbitre – Jeune Juge et Jeune Coach – Jeune Capitaine qui participeront au Championnat de France selon les dispositions suivantes :

1. Calendrier

- ⇒ Ouverture OPUSS : le 13 mai 2024 à 10h00
- ⇒ Fermeture OPUSS : le 25 mai 2024 à 23h59
- ⇒ Le Jeune Arbitre certifié académique qui représente les AS qualifiées sera inscrit par le service régional auquel il appartient en passant par OPUSS à J-10 ;

2. Modalités de saisie

- ⇒ Se connecter <http://www.unss.org> puis choisir OPUSS ;
- ⇒ S'identifier à l'aide de l'identifiant et du mot de passe de l'AS ;
- ⇒ Dans le bandeau à gauche, cliquer sur « Compétition » ;
- ⇒ Cliquer sur « Activité ». Choisir **TRIATHLON** ;
- ⇒ Niveau : Choisir « National » ;
- ⇒ Cliquer sur « Rechercher » ;
- ⇒ Cliquer sur « Action » ;
- ⇒ Cliquer sur « Inscrire mon AS » en bas de l'écran ;

En cas de difficultés, contacter le Service UNSS organisateur.

SAISIE OBLIGATOIRE AVANT LE SAMEDI 25 MAI 2024 23h59

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE TRIATHLON

Etablissement / Excellence / Sport Partagé

La Ferté Macé / Académie de Normandie / 04 au 06 juin 2024

Cette fiche est à retourner **au service départemental/régional UNSS NORMANDIE par e-mail**

Attention : ce document doit être identique aux données inscrites en ligne sur OPUSS

Le paiement doit être effectué au plus tard le jour de l'accueil (Chèque ou virement)

Académie de l'AS : Établissement :

Pour le sport partagé – équipe associée à :

Code Postal : Ville : Téléphone de l'établissement :

Nom du Professeur d'EPS responsable :

Portable du professeur : E-mail :

AVEC FORFAIT (Hébergement - Restauration – Navettes) :

(Rappel : **52,00 €/personne/jour** pour les équipes de France Métropolitaine - **26,00 €/personne/jour** pour les équipes ultramarines ou de Corse)

Nombre d'athlètes (dont le JC s'il est compétiteur)	G	F	x	104,00 €	= €
Jeune Arbitre – Jeune Juge	G	F	x	104,00 €	= €
Jeune Coach (Uniquement s'il n'est pas compétiteur)	G	F	x	104,00 €	= €
Nombre d'accompagnateurs	H	F	x	104,00 €	= €
Nombre de chauffeurs professionnels	H	F	x	200,00 €	= €
Repas froids* à emporter pour le retour		x	8,00 €	= €

SANS FORFAIT :

(Rappel : **20,00 €/personne/jour** pour l'organisation générale, pour les équipes qui ne prennent pas le forfait)

Nombre de joueurs / joueuses / accompagnateurs	G	F	x	40,00 €	= €
Repas froids* à emporter pour le retour		x	8,00 €	= €

Chèque ou virement à l'ordre de : UNSS Normandie	TOTAL : €
---	----------------	----------------

MODE DE TRANSPORT PRÉVU : SNCF* Avion* Car Minibus

- Si arrivée en avion ou train, arrivée prévue à : heures
en gare ou aéroport de :
- Si départ en avion ou train, départ prévu à : heures
en gare ou aéroport de :

*Les repas froids seront remis après le protocole

*Le départ des navettes pour les retours ne sera possible qu'après le protocole.

Annexe 1 : Forfait d'une Association Sportive

Je soussigné(e)

Président(e) de l'association sportive du Col / Lyc
à, académie de

déclare que l'équipe :

Collège Etablissement

Collège Excellence

Collège Sport Partagé

Lycée Etablissement

Lycée Excellence

Lycée Sport Partagé

**sera forfait pour le Championnat de France UNSS de
TRIATHLON qui se déroulera à LA FERTÉ MACÉ du 04 au 06 juin 2024 :**

Motif :

.....
.....
.....
.....

Je suis bien informé(e) que si un forfait est annoncé dans les 10 jours qui précèdent l'accueil du Championnat de France UNSS, l'association sportive devra s'acquitter des frais de restauration, d'hébergement et de navettes, et que l'accès au Championnat de France dans la même catégorie d'âge et de sexe, sera interdit l'année scolaire suivante.

Fait à le

Signature du(de la) Président(e) de l'Association Sportive